

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

14 décembre 2022

et qu'elle a été faite le

14 décembre 2022

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 31

Absents suppléés : 4

Absents excusés : 13

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2022_12_195

Objet :

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023 relatifs à l'assainissement collectif

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Mardi 20 décembre 2022**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-deux, le 20 décembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Courtfontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérome FASSETNET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Mutigney : M. Eric DRUOT Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine DEVILLE Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney : M. Gilbert LAVRY Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : M. Stéphane ECARNOT

Suppléés : Gendrey : M. Gilbert TSCHAIINE Offlanges : M. Thierry VINCENT Rouffange : Mme Laetitia BORRE FROISSARD Sermange : M. Claude VUILLEMENOT

Absents excusés : Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER Etrepigny : M. Laurent CHENU Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY Montepain : M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Orchamps : M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT Ougney : M. Cédric IVANES Ranchot : M. Gérard ROBERT Serre les Moulières : M. Claude TERON Vitreux : M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Alain GOUNAND

Procurations de vote :

Mandants : M. Dominique JOLY (FRAISANS), Mme Sophie NIALON (FRAISANS), M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), Mme Barbara PANOUILLOT (ORCHAMPS), Mme Aurélie CHANCENOTTE (ROMAIN), M. Gérard ROBERT (RANCHOT)

Mandataires : M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Marie-Anne LONGY (FRAISANS), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), Mme Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE), Mme Séverine DEVILLE (RANCHOT)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023 RELATIFS A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Par délibération n° DCC2022_12_156 du 2 décembre 2021, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a validé les tarifs « assainissement collectif » et la Participation Forfaitaire de l'Assainissement Collectif (PFAC) applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

Suite à l'évolution du contrat de concession du service assainissement collectif, il convient de modifier les tarifs « assainissement collectif » comme suit :

Redevance assainissement collectif	Part délégataire	Part CCJN	Total HT
Part fixe	52,20 € HT	10,60 € HT	64,80 € HT
Part variable	0,678 € HT	1,325 € HT	2.003 € HT

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour information, la Participation Forfaitaire de l'Assainissement Collectif (PFAC) n'est pas modifiée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte et fixe les tarifs de l'assainissement collectif ci-dessus applicables à partir du 1^{er} janvier 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0